

# Réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2011

PRESENTS : MM Marie-Antoinette METRAL, Edwige MOENNE-LOCCOZ, Muriel FREZIER, MM Alain RAMELLA-PRALUNGO, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, Pierre JOIGNE, Jacky MILON, Eric MISSILLIER, Jérôme PERRET

ABSENTS : Mme Yolande TROISVALLETS-RIGLET (pouvoir à Mme Muriel FREZIER), MM Florent ALLAMAND (pouvoir à Mme Edwige MOENNE LOCCOZ), Laurent BOUCLIER

Madame le Maire remercie de sa présence Monsieur Jean Pierre WELEMANE, receveur municipal de la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ainsi que Monsieur Florent MODART de la trésorerie de Cluses pour son accompagnement et son assistance dans l'élaboration des documents budgétaires.

## FINANCES

### ➤ Comptes Administratifs 2010

Le compte administratif 2010 qui s'établit comme suit a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Investissement	262 086,22	217 272,00	- 44 814,22
Fonctionnement	742 045,45	969 383,36	+ 227 337,91

### ➤ Affectation des résultats - Budget Principal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2010 soit **44 815 euros** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2011 et d'inscrire le reliquat soit **182 523 euros** en excédent reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2011.

### ➤ Comptes de Gestion 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion de la Commune et du Service des Eaux dressés pour l'année 2010 par M le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### ➤ Décision en matière de taux d'imposition des taxes locales directes

Suite à la suppression de la taxe professionnelle prévue dans la loi des finances pour 2010, les taux de référence 2010, servant de base de calcul des taux 2011, sont modifiés en application de la loi de Finances 2010, pour tenir compte du nouveau partage de fiscalité :

- le taux de taxe d'habitation tient compte du taux départemental 2010 et du transfert des frais de gestion
- le taux de taxe sur les propriétés foncières non bâties tien compte des taux départementaux et régionaux 2010 et du transfert des frais de gestion
- le taux de cotisation foncière des entreprises tient compte des taux départementaux et régionaux et du transfert des frais de gestion.

Les taux de référence 2010 sont les suivants :

<b>Taxes</b>	Taux 2010 avant réforme	Taux 2010 après réforme
Taxe habitation	11,04%	17,45%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,16%	14,16%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	127,60%	133,79%
Cotisation foncière des Entreprises	18,74%	24,93%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux 2010** après réforme et par conséquent d'appliquer les taux suivants pour l'année 2011 :

<b>Taxes</b>	Taux de référence 2010	<b>Taux 2011</b>
Taxe habitation	17,45%	<b>17,45%</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,16%	<b>14,16%</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	133,79%	<b>133,79%</b>
Cotisation foncière des Entreprises	24,93%	<b>24,93%</b>

Le produit attendu pour l'année 2011 s'élève donc à :

<b>Taxes</b>	Bases prévisionnelles 2011	Taux 2011	Produit attendu 2011
Taxe habitation	1 033 000	17,45%	180 259
Taxe foncière (bâti)	656 100	14,16%	92 904
Taxe foncière (non bâti)	9 900	133,79%	13 245
Cotisation Foncière Entreprises	65 500	24,93%	16 329
			<b>302 737</b>

**Madame le Maire tient à préciser que l'Association des Maires a été sollicitée pour élaborer une note d'information synthétique et claire à destination de tous les administrés, destinée à faciliter la compréhension de la réforme et de ses conséquences.**

### ➤ **Budget Primitif 2011**

Madame Marie-Antoinette METRAL présente le projet de budget primitif 2011 qui s'établit comme suit

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	1 027 865	1 027 865
Fonctionnement	899 994	899 994

La section de fonctionnement s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent, avec toutefois une diminution exceptionnelle des charges du SIVOM de la région de CLUSES liée à la redistribution par le SIVOM de la région de CLUSES aux communes membres de l'excédent de trésorerie.

Les grandes lignes de la section d'investissement se composent notamment :

- de la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie et accessibilité du bâtiment (70 000€),
- du lancement des travaux d'aménagement et de sécurisation du cœur de village (438 000€ incluant les frais d'études),
- de l'acquisition de terrains (25 000€)
- de la poursuite du Plan Local d'Urbanisme (33 000€)
- des travaux visant à réduire l'humidité de l'église (30 000€)
- des travaux de réhabilitation de la Lyre (200 000€)
- de la réfection de la voirie (60 000€),
- de la couverture des zones d'ombre (10 700€),
- de la rénovation des bâtiments communaux : bar de la salle des fêtes, électricité du garage communal (27 000€),
- des travaux de mise en valeur du patrimoine forestier (40 000€)...

### ➤ **Subventions aux associations**

Madame le Maire précise qu'une cinquantaine de demandes de subventions ont été reçues dont 22 émanant d'associations « locales » et 12 d'associations de Saint Sigismond. En ce qui concerne les demandes liées aux pratiques d'activités nordiques, il est proposé de transmettre les dossiers au S.I.V.U. d'Agy.

Madame le Maire rappelle que 8 100 euros ont déjà été attribués lors d'une précédente réunion à Manific'Aventure (4 000€) , l'école Tom MOREL (2 000€ pour la classe de voile et 1 500€ pour les frais bureautiques, les Amis de l'Ecole (600€ pour le projet théâtre).

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant</b>
Le Souvenir français	200
Collège G. ANTHONIOZ DE GAULLE	224
Collège Jacques BREL (section sport études)	450
Ecole de Musique Chatillon/Saint Sigismond	2 600
Les Jeunes de Saint Sigismond	400
La Lyre Républicaine	2 200
U.S.E.P. Les P'tits Matondus	300
La Prévention Routière	163
	<b>6 537</b>

Le montant global attribué s'élève donc à 14 637€ sur une inscription budgétaire de 15 000€.

## PERSONNEL

### ➤ **Renouvellement de la convention d'adhésion au service Prévention des Risques Professionnels du CDG74**

Madame le Maire précise que les règles applicables, dans les collectivités territoriales en matière d'hygiène et sécurité sont celles prévues en la matière dans le Code du travail (livre II, titre III), sous réserve des dispositions expresses prévues par le décret n°85-630 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive.

La santé est un droit pour les agents territoriaux et sa préservation et sa protection sont les premières obligations pour les autorités territoriales.

Or, la commune de SAINT SIGISMOND ne disposant pas de Comité Technique Paritaire ni d'agent chargé de la fonction d'inspection, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention d'adhésion au service proposé par le CDG74 arrivée à expiration le 31/12/2010.

Le Conseil Municipal DECIDE de renouveler l'adhésion au service de Prévention des Risques Professionnels du CDG74 pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

## TRAVAUX -

### ➤ **Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Département – Travaux d'aménagement et de sécurisation du cœur de village**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L113.2 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Général de la Haute Savoie met à disposition de la Commune l'emprise de la RD206 nécessaire à l'opération d'aménagement et de sécurisation du cœur de village. Puis elle présente un projet de convention entre la Commune et le Département ayant pour objet :

- la définition des caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
- l'affectation de la maîtrise d'ouvrage
- la répartition des charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service.

Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative au projet d'aménagement et de sécurisation du cœur de village et AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

## INFORMATIONS

### ➤ **Tarif des cartes de transports scolaires – Année 2011/2012**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIVOM de la région de CLUSES a décidé de ne pas revaloriser les sommes perçues par le syndicat qui s'élèvent donc pour l'année 2011/2012 à :

- 27,50 euros par élève pour le frais de gestion
- 50 euros par élève pour les frais de gestion en cas de réinscription effectuée hors période
- 10 euros pour les frais d'établissement d'une nouvelle carte, en cas de perte ou de vol.

### ➤ **Enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général et à l'Autorisation de travaux relatifs aux plans de gestion des matériaux solides et des boisements de berge sur le bassin versant du Giffre , et au plan pluriannuel d'entretien des torrents de Sixt-Fer-à-Cheval**

Madame le Maire rappelle qu'il est actuellement procédé à une enquête publique qui se clôturera le 29 avril 2011. Puis elle demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler après examen du dossier remis lors de la précédente séance.

Aucune remarque n'est exprimée.

*La séance est levée à 21h40*